

Le 13 juin 2025

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### [Régions Bretagne et Pays de la Loire] En 2024, le niveau de la sûreté nucléaire et de la radioprotection reste globalement stable et satisfaisant

À l'occasion de la parution du rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection dans les régions Bretagne et Pays de la Loire, la division de Nantes de l'ASNR accompagnée de la division de Caen présente les conclusions des actions de contrôle qu'elle a menées tout au long de l'année 2024 en région Bretagne et Pays de la Loire.

#### Ce qu'il faut retenir pour la région Bretagne

En 2024, pour la région Bretagne, l'ASNR a réalisé **61 inspections**, dont 3 de la centrale des Monts d'Arrée en démantèlement, 13 dans le domaine du transport de substances radioactives, 41 dans le nucléaire de proximité (21 dans le secteur médical, 20 dans les secteurs industriel, vétérinaire ou de la recherche) et 4 sur la radioactivité naturelle (le radon).

**Un seul événement significatif a été classé au niveau 1** sur l'échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques (échelle INES) dans le domaine vétérinaire. La défaillance d'un appareil électrique émettant des rayonnements ionisants a conduit à l'exposition d'un travailleur au-delà du quart de la valeur limite réglementaire annuelle.

**Enfin**, dans le cadre de leurs missions de contrôle, les inspecteurs de l'ASNR Nantes ont dressé un procès-verbal relatif à **l'absence d'agrément d'une société réalisant des mesurages radon**.

#### Ce qu'il faut retenir pour la région Pays de la Loire

En 2024 également, pour la région Pays de la Loire, l'ASNR a réalisé **56 inspections**, dont trois dans les installations de la société Ionisos à Pouzauges et Sablé-sur-Sarthe (deux sur le thème de la sûreté nucléaire et une sur le transport de substances radioactives). Trois de ces inspections concernaient des organismes agréés, et 50 ont été réalisées dans le nucléaire de proximité (20 dans le secteur médical, 29 dans les secteurs industriel, de la recherche ou vétérinaire et une dans le domaine de la radioactivité naturelle, le radon).

Par ailleurs, **aucun événement significatif** n'a été classé au niveau 1 ou plus de l'échelle internationale des risques nucléaires et radiologiques (échelle INES).

### LE CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES (BRENNILIS, POUZAUGES ET SABLÉ-SUR-SARTHE)

#### ➤ Monts d'Arrée EL4 D (Brennilis)

**L'ASNR considère que la conduite du projet de démantèlement de la centrale de Brennilis reste satisfaisante.** Elle a délivré, en 2024, toutes les autorisations nécessaires à la mise en œuvre des opérations de démantèlement complet. Au cours de cette même année, EDF a pu poursuivre ses travaux préparatoires au démantèlement complet.

Néanmoins, l'ASNR souligne que la découverte d'amiante a conduit au retardement de la remise à niveau des ponts de manutention nécessaires aux opérations de retrait des canaux combustibles de la cuve, **sans toutefois que cela ne remette en cause la date de début des opérations prévue en 2027**. EDF doit continuer de veiller au traitement de l'ensemble des infiltrations et garantir, dans les délais prévus, la mise à niveau des installations vis-à-vis du risque incendie.

L'ASNR encourage aussi EDF à continuer ses actions visant à mieux encadrer **les modalités d'entreposage et à définir les filières de gestion des déchets non immédiatement évacuables**.

L'exploitant doit améliorer son organisation en ce qui concerne la prise en compte de ce risque.

En 2025, l'ASNR portera une attention particulière à l'application du nouveau référentiel de démantèlement complet de l'installation et à la maintenance des équipements.

### ➤ Installations d'ionisation de Pouzauges et de Sablé-sur-Sarthe

**L'ASNR estime que le niveau de sûreté des irradiateurs de Pouzauges et de Sablé-sur-Sarthe est resté stable par rapport à l'année précédente.** Après plusieurs départs survenus en 2023, l'exploitant a restructuré ses équipes dédiées à la sûreté et a mis en place une nouvelle organisation. Un plan d'action visant à garantir la conformité aux exigences réglementaires applicables aux installations nucléaires de base (INB) a été présenté à l'ASNR en septembre 2024. L'ASNR portera une attention particulière en 2025 à sa mise en œuvre effective et au respect des engagements pris, notamment en matière de hiérarchisation des priorités et d'adéquation des moyens mobilisés au regard des enjeux de sûreté.

En parallèle, plusieurs demandes de modification notable ont été déposées en 2024 : pour le site de Pouzauges, l'une relative à la prolongation d'utilisation des sources radioactives au-delà de dix ans, et une autre concernant la modification de la cuve d'appoint en eau déminéralisée de la piscine. Une demande similaire de prolongation de sources a été déposée pour le site de Sablé-sur-Sarthe. Par ailleurs, une modification du référentiel de sûreté a été approuvée en mai 2024.

## DOMAINE MÉDICAL

En 2024, **la radioprotection dans le domaine médical reste globalement satisfaisante**, bien que **plusieurs signaux faibles appellent à la vigilance**. Des tensions sur les effectifs (manipulateur d'électroradiologie médicale, physiciens médicaux, médecins), une externalisation mal encadrée de certaines missions (notamment en imagerie et physique médicale), ainsi qu'une progression rapide de la téléradiologie contribuent à une complexification des organisations de soins et à une dilution des responsabilités.

**En radiothérapie**, dans une période d'évolution des techniques avec notamment des matériels et outils numériques nouveaux (comme pour le contourage automatique des organes), les fondamentaux de sécurité sont en place avec des démarches qualité bien engagées. Le besoin d'actualiser les analyses de risques et de faire vivre le retour d'expérience est toujours d'actualité, dans une période de recrudescence des événements indésirables.

**En médecine nucléaire**, si les pratiques sont globalement conformes et la prise en compte de la radioprotection des patients jugée bonne, des améliorations sont attendues sur la gestion des déchets, la sécurisation des processus d'administration des médicaments, ainsi que sur la formation continue des personnels.

Des non-conformités persistent dans **les pratiques interventionnelles radioguidées**, notamment sur le respect des règles d'aménagement des locaux, en termes de formation à la radioprotection pour les professionnels et de coordination avec les prestataires extérieurs. **En scanographie**, des lacunes dans la mise en œuvre du principe d'optimisation et dans l'habilitation des personnels en particulier dans le cas de téléradiologie sont relevées. L'utilisation des CBCT par les chirurgiens-dentistes reste insuffisamment maîtrisée par méconnaissance des équipements et défaut d'optimisation, ce qui justifie la mise en place d'une campagne d'inspection nationale par l'ASNR dans ce domaine en 2025.

## DOMAINES INDUSTRIEL, VÉTÉRINAIRE ET EN RECHERCHE DES RAYONNEMENTS IONISANTS

Dans ces secteurs très hétérogènes, **la radioprotection reste globalement maîtrisée, mais l'ASNR relève des écarts persistants entre établissements.**

**En radiographie industrielle**, si les obligations de base sont généralement respectées, des failles demeurent dans la signalisation des chantiers, la mise en œuvre des vérifications réglementaires et la coordination entre donneurs d'ordre et entreprises de radiographie. L'ASNR recommande à nouveau de privilégier les opérations en casemate. En 2024, un tiers des inspections a révélé une mauvaise utilisation du radiamètre lors du contrôle de retour de la source notamment.

**Dans les laboratoires de recherche**, les fragilités portent principalement sur la gestion des déchets radioactifs et la reprise des sources historiques, souvent freinées par un manque d'anticipation budgétaire.

**En secteur vétérinaire**, la réglementation est globalement bien appliquée pour la radiologie des animaux de compagnie. Des lacunes subsistent toutefois lors des actes réalisés hors établissements ou sur grands animaux, et certaines structures en non-conformité ont nécessité la réalisation d'inspections.

## LA PRÉVENTION DU RISQUE LIÉ AU RADON

Le radon est la première source d'exposition aux rayonnements ionisants de la population française et la seconde cause de cancer du poumon derrière le tabac. La géologie est un facteur déterminant pour définir le potentiel radon des territoires.

En Bretagne et Pays de la Loire, entre 65 % et 93 % des communes des départements (hors Sarthe) de ces régions sont situées dans des zones à potentiel radon significatif.

L'ASNR assure la mise en œuvre des missions de contrôle sur le terrain pour toutes les installations et activités nucléaires civiles de leur territoire. Elle instruit les demandes d'autorisation, vérifie la conformité à la réglementation relative à la sûreté nucléaire, à la radioprotection, à la gestion des équipements sous pression ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elles assurent également l'inspection du travail dans les centrales nucléaires.

En cas d'urgence radiologique, elles assistent les préfets dans la protection des populations et participent à la préparation des plans d'urgence. L'ASNR est aussi active dans l'information du public, notamment via les CLI, et entretient des liens avec les médias, élus, associations, exploitants et autorités locales.

### Contacts presse :

Evangelia PETIT  
01 46 16 41 42  
evangelia.petit@asnr.fr

Elise LALANNE LARRIEU, agence Bona fidé  
07 60 56 78 65  
elalanne@bonafide.paris

### À propos de l'ASNR

*L'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection est une autorité administrative indépendante créée le 1er janvier 2025. Sa création a été inscrite dans la loi n° 2024-450 du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire.*

*L'ASNR assure, au nom de l'État, le contrôle des activités nucléaires civiles en France et remplit des missions d'expertise, de recherche, de formation et d'information des publics. Consulter le site internet : [www.asnr.fr](http://www.asnr.fr)*

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :

